



**CONTRAT DE MOBILISATION ET DE COORDINATION**

**DES PARTENAIRES DES CLSPD DE VIRE NORMANDIE ET CONDE-EN-NORMANDIE**

**CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

Le préfet du Calvados,

Le procureur de la République près le TGI de Caen,

Le président du conseil départemental du Calvados,

Le président du CLSPD de Vire Normandie,

La présidente du CLSPD de Condé-en-Normandie,

Le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados,  
commandant adjoint de la région de gendarmerie de Normandie,

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale,

La directrice départementale de la cohésion sociale du Calvados,

Le directeur du Groupe hospitalier de territoire « Les Collines de Normandie »,

Le directeur général d'INOLYA,

Le président de l'ACJM,

La présidente du CIDFF,

Le président de l'Association L'Etape,

Le président du CCAS de Vire Normandie,

La présidente du CCAS de Condé-en-Normandie,

**Vu le contexte européen et international**, les principales décisions prises en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en particulier, la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, signée le 11 mai 2011 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014 en France,

**Vu les textes en vigueur en France** en faveur de la lutte contre ces violences, en particulier :

- la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ;

- la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

- la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes du 3 août 2018.

**Vu les politiques publiques** pour prévenir et lutter contre ces violences, en particulier :

Les engagements pris par le Président de la République pour prévenir et lutter contre l'ensemble de ces violences lors du lancement de la grande cause du quinquennat le 25 novembre 2017 ;

Les actions engagées par le Gouvernement dans le cadre du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH) du 8 mars 2018 ;

Le 5<sup>ème</sup> plan interministériel (2017-2019) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes ;

**Vu le « Grenelle des violences conjugales »** ouvert le 3 septembre 2019 par le Premier ministre, et sa déclinaison départementale le 5 septembre 2019 sous l'autorité du préfet du Calvados ;

**Vu, dans le Calvados, le plan départemental de prévention de la délinquance du Calvados** en application de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, décliné par les **conseils Intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**, dont le programme d'actions prévoit notamment l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ;

**Vu le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2018** signé par 63 partenaires parmi lesquels les communes de Vire et de Condé-sur-Noireau ;

**Vu la convention de mise à disposition tripartite, précaire, temporaire et révocable d'un appartement-relais « L'Escale »** mis à disposition par la commune de Vire Normandie ;

**Considérant qu'à l'échelle nationale :**

225 000 femmes sont, chaque année, victimes de violences sexuelles et/ou sexistes ;

93 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou bien de tentative de viol ;

121 femmes ont été tuées, en 2018, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire, soit 81 % des victimes de violences conjugales ;

21 enfants ont été tués, victimes directes ou indirectes des violences au sein du couple.

**Considérant que, dans le Calvados :**

769 faits de violences faites aux femmes commis dans le cadre conjugal et intra-familial (toutes infractions confondues) ont été déclarés, en 2018, aux forces de l'ordre, dont 314 faits de violences sexuelles et 130 viols.

**Considérant que, dans le ressort de la compagnie de gendarmerie de Vire Normandie :**

63 procédures pour violences intra-familiales, dont trois viols et deux agressions sexuelles ont été enregistrées dans le ressort de la compagnie en 2018.

**Considérant que ces chiffres rendent insuffisamment compte d'un phénomène à l'œuvre dans la sphère privée ; que le taux de plaintes demeure faible (moins d'1 victime sur 5 pour les violences au**

sein du couple ; moins d'1 victime sur 10 pour les violences sexuelles), malgré le mouvement de libération de la parole et l'augmentation du nombre de plaintes qui s'en est suivi, en particulier pour les violences sexuelles ;

**Considérant que ces violences ont des conséquences graves et multiples** sur les victimes et leur entourage, notamment sur les enfants qui y sont exposés ; qu'elles favorisent des vulnérabilités sociales qui contribuent à des cumuls de difficultés engendrées au cours de la vie ainsi qu'à un risque élevé de violences répétées à l'âge adulte ;

**Considérant que ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux et au principe d'égalité** qui fondent notre République et qu'elles doivent être fermement combattues et réprimées ;

#### **S'ENGAGENT PAR LA SIGNATURE ET LA MISE EN ŒUVRE DU PRESENT CONTRAT :**

- à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation ;

- à mettre en place au sein des CLSPD de Vire Normandie et de Condé-en-Normandie une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, dont conjugales, pour optimiser l'accompagnement de ce public et de leur entourage.

Cet engagement se traduit, plus particulièrement, par les actions ci-après :

#### **I – Des modalités de travail partenarial, qui renforcent la coordination des acteurs et des professionnels concernés, en vue de favoriser une réponse de proximité au plus près des victimes de violences sexistes et sexuelles**

Ce travail partenarial repose sur :

- **la formalisation des rôles et des missions de chaque institution** concernée, qui fait l'objet d'une fiche action jointe en annexe ;

- **l'animation et le renforcement d'un réseau coordonné de professionnels susceptibles d'être confrontés aux violences** en vue de favoriser une réponse rapide et de proximité au plus près des victimes de violences sexistes et sexuelles ;

- **un fonctionnement fondé sur le partage d'informations à caractère confidentiel** entre les différents professionnels, dans le respect des pratiques professionnelles de chacun en vue de favoriser le travail en réseau.

#### **II - L'élaboration d'outils et d'actions destinés à appuyer ce travail partenarial**

- **L'utilisation et la diffusion des outils de communication existants (ou à créer)** qui permettent de recenser les adresses utiles et les démarches à suivre à l'échelle de l'arrondissement et, le cas échéant, du département, actualisés en continu ;

- **La désignation d'une personne référente** sur les violences sexistes et sexuelles au sein des deux CLSPD, qui appuie ce travail en réseau et s'assure que toutes les situations de violences, dont certains ont connaissance, sont bien prises en compte par l'ensemble des institutions concernées. II

appartiendra également à ce référent de faire remonter régulièrement, auprès de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le travail mené au sein des deux CLSPD ;

-L'organisation de **séances d'information/sensibilisation/formation régulières** sur les violences sexistes et sexuelles des membres des deux CLSPD et des professionnels concernés.

### **III - La mise en place d'actions spécifiques aux CLSPD de Vire Normandie et de Condé-en-Normandie, complémentaires à l'action départementale, visant à une plus grande fluidité dans le parcours de sortie de ces violences (du repérage en amont de ces victimes au retour vers leur autonomie)**

Peuvent notamment être mises en place des actions permettant :

- l'engagement de tous les acteurs concernés à **améliorer le repérage des victimes** de ces violences, à les **orienter** et, sous réserve de leur accord et des exigences légales relatives à la levée du secret professionnel, à **signaler leur situation, en vue d'assurer un suivi de leur parcours** ;

- l'adoption de **schémas d'organisation internes et spécifiques à chacun des acteurs**, formalisant les modalités d'accueil, d'information et de prise en charge de ces victimes dans leurs services respectifs ;

- la définition de **procédures et circuits entre les acteurs des champs sanitaire, judiciaire et social** visant à améliorer l'accueil et le parcours des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Il s'agit notamment de **favoriser l'accompagnement vers le dépôt de plainte sur les sites où sont susceptibles d'être accueillies les victimes**, en particulier au sein des établissements de santé. Dans cet esprit, sont en particulier à prévoir un **local où le respect de la confidentialité** liée au secret de l'enquête/l'instruction est respecté (*art. 11 du code de procédure pénale*), des **outils de mobilité numérique pour faciliter la réalisation d'actes d'enquête** par les forces de l'ordre à l'extérieur, dans les structures hospitalières.

Il s'agit de **faciliter l'entrée dans le parcours judiciaire de ces victimes**, en veillant à un recueil optimal des éléments de preuve, tout en s'assurant parallèlement de leur accompagnement.

Dans le cadre de ce contrat, les signataires s'engagent **sur le délai d'intervention des agents habilités** à recueillir la plainte au sein de l'établissement de santé.

Plus largement, les présents signataires se donnent collectivement pour objectifs, selon leurs domaines de compétences :

- **d'améliorer la connaissance du phénomène des violences dans le département** (via une remontée régulière d'un diagnostic qualitatif et quantitatif partagé au sein des CLSPD) ;

- de **développer la sensibilisation et la communication auprès du grand public sur les violences sexistes et sexuelles**, notamment la sensibilisation auprès des **scolaires** afin de développer la prévention des violences, le plus précocement possible ;

-de faire **connaître les dispositifs d'information et de prise en charge existants** en direction des victimes de violences sexistes et sexuelles, aux niveaux national et départemental ;

-de **renforcer les capacités d'hébergement et de logement** sur le territoire.

L'ensemble des signataires s'engagent à **présenter annuellement un bilan /évaluation de l'action menée à l'ensemble des membres des CLSPD.**

Le préfet du Calvados,

Le procureur de la République  
près le TGI de Caen,

Le président du conseil départemental  
du Calvados,

Le président du CLSPD de Vire Normandie,

La présidente du CLSPD de  
Condé-en-Normandie,

Le colonel, commandant le groupement de  
gendarmerie départementale du Calvados,  
commandant adjoint de la région de  
gendarmerie de Normandie,

L'inspecteur d'académie, directeur des services  
départementaux de l'éducation nationale,

La directrice départementale  
de la cohésion sociale du Calvados,

Le directeur du Groupe hospitalier  
de territoire « Les Collines de Normandie »,

Le président de l'Association L'Etape,

Le directeur général d'INOLYA

Le président de l'ACJM,

La présidente du CIDFF,

Le président du CCAS de Vire Normandie

La présidente du CCAS de Condé en Normandie,

## ANNEXE 1

**Liste des référents « violences intra-familiales » des institutions signataires du contrat  
et Fiches actions**

INSTITUTION	NOM DU REFERENT
CLSPD de Vire Normandie	Catherine MADELAINE
CLSPD de Condé en Normandie	Yveline LENEPVEU
Gendarmerie nationale	Adjudante Cheffe Nadège THERIN Tél : 02 31 59 19 40 nadege.therin@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Association L'Etape	Olga de SAINT JORE Tél : 02 31 68 88 65 olga.de-saint-jore@letape-emploi.fr
CIDFF	Bertrand FORTIN Tél : 02 31 62 32 17 bfortin.bav@cidff14.fr
Conseil départemental du Calvados	Emmanuelle ROBIN Tél : 02 31 66 27 30 emmanuelle.robin@calvados.fr
CCAS de Vire Normandie	Cédric DOLLET Tél : 02-31-66-16-16 Mél : pôle.social@virenormandie.fr
CCAS de Condé en Normandie	Florence DUQUESNE ccas@condenormandie.fr
Centres hospitaliers de Vire et Flers	Dr ALLAS
Inolya	Lucie ACHER, chargée de prévention sociale Agence de Vire Normandie tél : 02 31 56 61 14 Mél : lucie.acher@inolya.fr
Education nationale	Laurent DUBOIS, principal du collège Anne Franck de Valdallière tél : 02 31 68 51 59 Mél : laurent.dubois1@ac-caen.fr

## Fiche action : Association L'Etape

L'association L'Etape est spécialisée dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales à l'échelle du territoire. Elle anime un dispositif né en 2017 du constat de l'absence d'associations spécialisées au sein d'un territoire rural comme celui du Bocage. Elle compte :

- Une chargée de mission « égalité femmes / hommes » (14 ans d'expérience)
- Une conseillère en égalité, titulaire d'un master psychosocial (4 ans d'expérience)

Le dispositif qu'elle anime repose sur les quatre axes suivants :

### ⇒ Accueil, écoute et orientation des victimes

**Les points d'entrée sont multiples pour la victime, avec ou sans plainte :** gendarmerie nationale, travailleurs sociaux du CCAS, du conseil départemental, du centre hospitalier, d'associations diverses, assistantes sociales ou infirmières des établissements scolaires, démarches spontanées...

L'Etape accueille, écoute et évalue les besoins, ainsi que l'urgence. L'association propose ensuite une orientation vers les professionnels compétents du réseau. Un soutien régulier est apporté aux victimes ainsi que la mise à disposition de moyens logistiques, en cas de besoin.

### ⇒ Coordination pour l'accès à un hébergement d'urgence

L'hébergement de **courte durée** (1 à 15 jours) se fait en gîte.

L'hébergement pour une **durée moyenne** (1 à 2 mois) est réalisé grâce à un logement relais mis à disposition par le CCAS de Vire Normandie.

Durant l'hébergement, un suivi individuel de la victime est assuré par L'Etape ainsi qu'une mise en relation avec les travailleurs sociaux pour l'accompagnement social.

### ⇒ Sensibilisation des acteurs et mise en réseau des différents professionnels locaux

Animation des **réunions des référents**, deux à trois fois par an ; ainsi que de **sessions de sensibilisation in situ** (gendarmerie nationale, services hospitaliers, éducateurs du Pôle enfance famille...).

### ⇒ Gestion de l'enveloppe « bons taxis » afin de faciliter les déplacements des victimes

Prêt de véhicule par l'intermédiaire de l'association MOBYLIS ; accompagnement physique des personnes aux rendez-vous spécifiques à Caen ou ailleurs ; aide aux petits déménagements avec le concours des associations intermédiaires locales (location de camion et financement de personnel pour le port de charges).

## Fiche action : Compagnie de gendarmerie de Vire Normandie

### ⇒ Formation

A l'échelle de la région et du groupement de gendarmerie, le référent VIF (violences intrafamiliales) de la compagnie de gendarmerie participe, deux fois par an, à des journées de formation portant sur les évolutions législatives, la politique pénale, la présentation des nouvelles structures, les bonnes pratiques, etc.

A l'échelle de la compagnie de gendarmerie de Vire Normandie :

- une restitution est faite par le référent VIF des journées de formation à l'ensemble des unités de gendarmerie au sein desquelles un correspondant territorial de contact est désigné ;
- des plages horaires de formation sont, en outre, organisées, au profit de l'ensemble des personnels, avec le concours des partenaires locaux.

### ⇒ Information

Sous réserve de l'autorisation expresse de Mme le Procureur de la République et dans le cadre du CLSPD :

- le commandant de la compagnie de gendarmerie communique aux maires / président(e)s des CLSPD de Vire Normandie et Condé en Normandie les statistiques relatives aux violences conjugales et intra-familiales afférentes à leur commune ;
- les infractions ayant un caractère sexuel sont différenciées de celles relevant des faits de violence physique ou de harcèlement.

### ⇒ Traitement judiciaire

- Les faits susceptibles de relever de violences sexuelles et sexistes, portés à la connaissance de la gendarmerie nationale, font l'objet d'un signalement au parquet, même lorsqu'il n'y a pas de dépôt de plainte de la victime ;
- Lorsque la victime se trouve au centre hospitalier de Vire Normandie ou de Flers, la gendarmerie nationale enregistre la plainte sur place grâce aux outils numériques dont disposent les gendarmes et dans des conditions qui garantissent la confidentialité ;
- Chaque fois que possible, la gendarmerie fait appel aux pédopsychiatres / psychologues du groupement hospitalier de territoire pour les mineurs victimes de violences.



**Fiche action : CIDFF**  
**Centre d'information sur les droits des femmes et des familles**

Le CIDFF assure des **permanences psychologiques dans les locaux de l'association L'Etape à Vire Normandie.**

La volonté du CIDFF est de favoriser la complémentarité des compétences des professionnels exerçant à l'association L'Etape.

En effet, l'existence, au sein de l'association L'Etape, de dispositifs spécifiques de prise en charge dans le cadre du logement, du premier accueil et de l'insertion professionnelle permet pour ces victimes de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien global tant matériel que psychologique.

La violence subie par les victimes de violences conjugales et intrafamiliales est une violence répétée, réalisée sur la durée, et exercée sous le sceau du silence. De ce fait, elle est excessivement destructrice tant psychologiquement que physiquement. Elle nécessite en raison de l'importance de la déstructuration engendrée un accompagnement psychologique, juridique et social régulier, rapproché tout au long du parcours de la victime.

C'est la raison pour laquelle un **psychologue clinicien**, diplômé en master 2 professionnel spécialité psychopathologie de la violence et master 2 recherche psychopathologie et champs cliniques, **intervient les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, de 9 h 30 à 16 h 30, dans un bureau de l'Etape.**

Cette périodicité permet :

- d'une part, d'éviter un délai d'attente trop important pour les victimes bénéficiant d'un suivi entre deux séances ;
- d'autre part, de pouvoir accueillir de manière régulière de nouveaux usagers.

**Fiche action : conseil départemental du Calvados  
Circonscription d'action sociale du Bocage**

⇒ **Soutien, aide, conseils et accompagnement des personnes victimes de violences**

Dans le cadre des missions du Conseil départemental, les professionnels (assistants sociaux, éducateurs-trices, conseillers-ères en économie sociale et familiale, sages-femmes, puéricultrices...) soutiennent les personnes victimes de violences par :

- un accueil sans rendez-vous à la **circonscription d'action sociale du Bocage** (accueil par la secrétaire pour une première évaluation et orientation) ;
- un accueil ponctuel sur rendez-vous avec un professionnel spécialisé ;
- et/ou un accompagnement sur du plus long terme.

Dans le cadre du réseau, les partenaires peuvent soutenir les personnes pour prendre contact avec les professionnels du conseil départemental et engager des démarches.

Des **soutiens financiers** peuvent être apportés par la circonscription (subsistance, transport, aide au logement...). Les personnes peuvent être ponctuellement véhiculées dans leur déplacement (mise à l'abri, rendez-vous médicaux, dépôt de plainte...) par un travailleur médico-social.

⇒ **Groupe « Référénts violences faites aux femmes »**

Depuis 2006, au sein du conseil départemental, un groupe de « référents violences », constitué des différents professionnels (assistants sociaux, éducateurs-trices, conseillers-ères en économie sociale et familiale, sages-femmes, puéricultrices...) sur l'ensemble du territoire départemental, joue un rôle de **veille juridique et d'observatoire statistique**. 22 référents y participent, **dont les deux référents (assistants sociaux du Pôle accueil) représentant la circonscription d'action sociale du Bocage**. Quatre réunions ont lieu par an et des groupes de travail peuvent être constitués en plus de ces réunions.

Le but est d'accompagner et de former les professionnels du conseil départemental sur le thème des violences pour renforcer la qualité de leur intervention, ainsi que leur vigilance.

⇒ **Protocole Gendarmerie « violences conjugales »**

Les interventions nécessitant une évaluation sociale, avec présence ou sans présence de mineurs, sont orientées vers la Direction générale adjointe de la solidarité au conseil départemental. Ces situations peuvent relever d'une évaluation gérée par la CRIP (cellule d'informations préoccupantes), lorsque des mineurs sont présents ; ou bien par la DTAS (direction des territoires d'action sociale) lorsqu'il s'agit de personnes majeures.

**Les fiches d'intervention rédigées par la gendarmerie nationale, à l'attention de la DGAS, sont systématiquement adressées à la CRIP.** Les évaluations sont menées par les professionnels médico-sociaux de la circonscription d'action sociale, dans le but d'apporter la protection la plus adaptée en cas de situation de danger ou de vulnérabilité.

## Fiche action : CCAS de Vire Normandie

Les trois travailleurs sociaux du Pôle social du CCAS de Vire Normandie assurent les missions suivantes :

⇒ **Accueillir, informer et orienter les victimes et proposer un accompagnement social si besoin**

La personne victime de violences ou les partenaires contactent le CCAS. Après une première évaluation, la victime peut être reçue en urgence par un travailleur social.

⇒ **En cas de besoin, accueillir les victimes temporairement dans un lieu sécurisé, dans l'attente d'une solution de logement pérenne et permettre aux travailleurs sociaux de travailler un projet à moyen et / ou long terme avec la personne hébergée**

Sur orientation d'un travailleur social et / ou de l'association L'Etape, les personnes victimes de violences intrafamiliales avec ou sans enfants et **résidant sur le territoire de Vire Normandie** peuvent être hébergées au sein de l'appartement L'Escalé. Il s'agit d'un appartement de type F3 situé dans un environnement sécurisé.

La personne hébergée bénéficie d'un accompagnement social et s'engage à réaliser les démarches définies en fonction de son projet.

A l'entrée dans les lieux, un premier contrat d'hébergement tripartite (personne hébergée, référent social, CCAS/L'Etape) d'une durée de sept jours est signé. Celui-ci peut être renouvelé en fonction des objectifs définis. La durée maximum d'hébergement est de deux mois.

**Fiche action : CCAS de Condé en Normandie**

⇒ **Mise en place d'un lieu sécurisé pour accueillir temporairement les victimes dans l'attente d'une solution pérenne de relogement**

Un logement dans le ressort de la commune, de type F3, a été identifié dans un environnement sécurisé et privé. Après rénovation, ce logement sera meublé et équipé du nécessaire de base. L'ouverture est prévue au plus tard au second semestre 2020.

Dans l'attente, il est prévu de faire appel à un hôtelier pour un accueil d'urgence (3 nuits).

⇒ **Mise en place d'une communication sur le « 3919 »**

Utilisation des outils numériques de la mairie (panneau d'affichage et site internet) pour communiquer sur le numéro : « vous êtes victime de violences intra-familiales, faites le 3919 ».

Intégration du numéro 3919 dans la page des numéros utiles du journal communal et dans l'animascope.

⇒ **Mise en place d'actions grand public pour sensibiliser la population et adopter les bons réflexes**

Une soirée débat avec un support cinématographique ou théâtral sera organisée dans la commune en s'appuyant sur des organisations existantes.

Une réflexion sera menée avec l'association locale « Paroles et mimiques » pour la conception de saynètes.

## Fiche action : ACJM

### Association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale

L'ACJM intervient **deux fois par mois, à Vire Normandie, le jeudi, au sein du tribunal d'instance. Elle reçoit des personnes poursuivies, ainsi que des victimes.** L'équipe de l'ACJM est exclusivement constituée d'intervenants socio-judiciaires salariés. La permanence est assurée par la même intervenante dans un souci d'identification pour les personnes et les partenaires.

Pour les **victimes**, elle apporte une aide leur permettant de faire valoir leurs droits, mais aussi de sortir de leur situation de violences subies. Pour les **mis en cause**, elle vise à les responsabiliser par rapport aux actes commis et à leurs conséquences ; à faire évoluer leur situation. Ces actions visent à prévenir la récidive.

Les actions spécifiques suivantes sont conduites :

⇒ **Service d'aide aux victimes : accueil, écoute, information, accompagnement de toute personne se considérant victime d'une infraction**

- partenariat avec la gendarmerie qui assure la transmission des coordonnées des victimes au moment de leur plainte (fiches-navettes)

-évaluation et suivi des victimes dans le cadre du dispositif TGD (téléphone grave danger)

⇒ **Service de soutien et de prévention judiciaire : mise en œuvre de mesures de justice, sur saisine des magistrats, concernant des personnes poursuivies**

- mesures de contrôle judiciaire, décidées par le juge des libertés et de la détention, qui prévoient notamment l'éviction du domicile

- suivi de la personne en attente de l'audience de jugement

- vérification du respect des obligations et interdictions

- travail de responsabilisation autour des faits en cause et de la situation conjugale-familiale

- stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple : sessions collectives regroupant des personnes poursuivies pour ces faits, soit en alternatives aux poursuites ; soit à la suite d'un jugement.

**Fiche action : INOLYA**

INOLYA, principal bailleur social du Bocage, intervient dans le domaine de **l'accompagnement vers un nouveau logement pour permettre à la personne de retrouver son autonomie.**

L'article 441-1 du code de la construction et de l'habitation mentionne les personnes victimes de violences parmi les catégories de publics prioritaires.

Trois objectifs principaux sont poursuivis :

- repérer des situations de violences via des rencontres au domicile sur des problématiques telles que les impayés, l'entretien du logement ou des troubles du voisinage ;
- accompagner les victimes de violences et mobiliser des aides ;
- conseiller la personne sur ses droits et démarches notamment au titre du contrat de location (solidarité des époux en cas d'impayés, moyens pour faire cesser la solidarité...).

Une **référente, en charge des familles en situation de fragilité sociale, assure un accueil personnalisé** dans la journée ou sur rendez-vous, suivant les disponibilités, au sein de l'agence de Vire Normandie, 12 avenue Georges Pompidou, du lundi au vendredi (10 heures - 12h30 / 13h30 - 16 heures)

**Fiche action : Centres hospitaliers de Vire Normandie et de Flers**

**EN COURS DE REDACTION**

<p style="text-align: center;"><b>Fiche action : Etablissements scolaires</b> <b>Infirmier-ères de l'éducation nationale</b></p>
--

Dans le département du Calvados, l'Education nationale est le premier signalant. Elle met en œuvre la procédure de recueil d'informations préoccupantes (RIP), en application du protocole commun Education nationale / Parquet/ conseil départemental.

Le repérage et la prise en charge des situations d'enfants en risque de danger ou en danger, par une meilleure prise en compte des violences conjugales, supposent un effort de formation et de sensibilisation des personnels de l'Education nationale.

A cette fin, les actions suivantes sont déployées :

⇒ **Formation des directeurs / directrices d'école à la détection des violences intra-familiales :**

- par une journée de formation des directeurs / directrices d'école incluse dans la formation d'adaptation à l'emploi durant la première année de fonctions ;

- par la possibilité de participer à une demi-journée dans le cadre de la formation continue.

⇒ **Sensibilisation des personnels infirmiers sur la cybersexualité** chez les adolescents, les mariages forcés, les mutilations sexuelles et les violences faites aux femmes

- par une conférence d'une durée de trois heures au cours de laquelle interviennent une docteure en médecine et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.